Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260226-20260102B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHÉ, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGES, M.LE GALL, M.KERGALL, J. GICQUEL, I.LE CORRE, M.MERLE L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, R.BERTHOU, M.LE PARLOUËR, M.PHILIPPOT, A.LE MORVAN, S.MOREAU, L.PARANTHOEN
Excusée : V.CORLOUËR, procuration à F.AMBERT
Secrétaire : F.AMBERT
Assistaient : A.LE CONTELLEC, Directrice Générale des Services, JL.THOMAS, Conseiller aux Décideurs Locaux secteur LANNION

Membres de référence : 19 — Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 18

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (7.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31,

VU le compte financier unique 2025, dressé conjointement par le chef du service de gestion comptable de LANNION et la commune,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures,

- **Commune**

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 501 556,99	3 015 417,40
Dépenses	1 236 854,89	2 420 028,60
Restes à réaliser	321 667,00	
Solde de réalisation de l'exercice	264 702,10	595 388,80
Excédent/déficit	-409 305,51	+595 388,80

- **Mouillages groupés**

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	8 285,89	35 620,00
Dépenses	6 799,08	24 161,49
Excédent/déficit	+ 292,42	-14 035,19

- **Locaux professionnels**

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	69 162,42	36 036,75
Dépenses	23 749,95	48 871,25
Excédent/déficit	-25 463,06	-12 834,50

- **Commerce alimentaire**

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	160 934,30	7 839,96
Dépenses	183 083,36	14 841,57
Excédent/déficit	+8 485,05	-20 611,98

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260226-20260102B-DE

- **Résidence des phares**

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0	0
Dépenses	53 571,50	190,38
Résultat antérieur reporté	53 571,50	-55 006,41

- **Résidence d'Ollone - Creach Maout**

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	0	0,28
Dépenses	67 267,22	83 662,45
Excédent/déficit	101 926,94	80 945,86

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et l'assemblée siégeant sous la présidence de Madame Lucienne PARANTHOEN, doyenne et conseillère municipale,

Après en avoir délibéré,

- Commune — ***A la majorité (18 voix pour)***
- Mouillages groupés — ***A la majorité (18 voix pour)***
- Locaux professionnels — ***A la majorité (18 voix pour)***
- Commerce alimentaire — ***A la majorité (18 voix pour)***
- Résidence des Phares — ***A la majorité (18 voix pour)***
- Résidence d'Ollone – Crech Maout — ***A la majorité (18 voix pour)***

➢ ***Approuve*** le compte financier unique de la commune et des budgets annexes, pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Loïc MAHE

MAIRIE DE PLEUBIAN
(Côtes-d'Armor)